

Loi Travail : contre les plus faibles

Le mouvement contre le projet de loi appelé loi Travail tient tête au gouvernement depuis trois mois.

Si cette loi est adoptée, dans une entreprise, un accord pourra décider que les heures supplémentaires soient beaucoup moins payées qu'elles ne le sont actuellement. Un accord dans l'entreprise pourra décider de changer la durée du travail, de passer même à 12 heures de travail par jour, alors que la loi actuelle interdit de dépasser les 10 heures. Un accord pourra même décider une baisse de salaire.

Certains disent qu'il ne faut pas s'inquiéter, que rien ne pourra se faire sans accord entre la direction et les représentants des travailleurs. Mais on a déjà vu des accords signés, qui aggravent les salaires, qui allongent la durée du travail, qui obligent à travailler la nuit, etc. Il suffit au patron de sortir des chiffres qui font peur, de faire courir le bruit que si on n'accepte pas ce qu'il veut, c'est le chômage qui nous pend au nez. Un accord sera signé, ou même un vote des travailleurs obtenu, mais les travailleurs, eux, seront contraints et forcés de voter contre leur propre intérêt, le pistolet du chômage sur la tempe.

Il y a plus grave encore. Jusqu'à aujourd'hui, il est interdit qu'un accord dans une entreprise impose quoi que ce soit, qui soit moins bon pour nous que ce que fixe la loi pour tout le pays. Eh bien, avec la nouvelle loi, ça deviendrait possible. Ce sont évidemment les plus faibles, souvent ceux des petites entreprises, qui risquent de prendre les coups qui sont ainsi autorisés au patronat. Les patrons qui se sentiront assez forts pour le faire vont vouloir profiter de ces possibilités, pour en tirer plus de nous. Et une fois que les plus faibles auront dû reculer, les autres viendront dire qu'il faut faire pareil chez eux aussi, que c'est la dure loi de la concurrence.

Si on regarde un peu le passé, notre histoire, que voit-on ? On voit que les lois sur le travail ont souvent été un moyen mis en place par l'Etat pour nous calmer. C'est que, livrés à eux-mêmes, les patrons peuvent exiger n'importe quoi : au 19^e siècle, c'était 80 heures de travail par

semaine ! Ils ne s'arrêtent de vouloir nous pressurer que s'il y a une réaction forte, collective.

L'histoire nous apprend que certaines réactions peuvent devenir énormes, nationales et même internationales, comme 1936, 1968. Lorsqu'on vit un moment pareil, la peur recule, les esprits s'ouvrent, et on en arrive même à imaginer que l'on puisse, ensemble, changer le monde, vivre sans ces patrons, sans tout le système capitaliste, son chômage et ses crises. Les grandes lois ont mis des limites à la durée du travail, ont donné des moments de vacances, fixé un salaire minimum. Mais elles ont aussi été faites pour éviter ou arrêter des mouvements qui commençaient à mettre en cause tout le système, son chômage, ses crises, sa précarité pour les travailleurs. Patrons et gouvernements ont aussi cédé par peur que l'idée d'en finir avec l'exploitation, ne gagne.

Les premiers syndicats, au début du 20^e siècle encore, disaient clairement qu'il ne suffit pas de se battre pour se défendre au quotidien. Ils ajoutaient qu'il fallait lutter aussi pour changer la société. Ils appelaient cela la République sociale. Mais depuis, cette idée a été effacée. Les syndicats disent que nous avons des acquis à préserver. Mais le plus grand acquis, c'est bien l'idée que nous pouvons mettre en place un autre monde que le leur, dur et injuste.

Nos luttes n'ont de sens, d'avenir, que si on y met l'idée qu'elles sont l'occasion de dire qu'il faut préparer un changement complet de la société. Car tant qu'il y aura d'un côté des puissants, les propriétaires des entreprises, et de l'autre ceux qui n'ont que leur tête et leurs bras, règnera l'inégalité et l'injustice sociale.

Ceux qui dirigent les syndicats ont effacé cet espoir. A nous de le faire revivre ! Non à la loi Travail. Non à cette société dure et injuste. Non au système capitaliste.

5/6/2016

L'Ouvrier n° 285

ON PEUT PHOTOCOPIER, FAIRE CONNAITRE, DIFFUSER L'OUVRIER
(boîtes à lettres, marchés, affichages dans les cités)

pour recevoir chaque parution, découvrir d'autres numéros, nous aider :
L'OUVRIER BP 64 - 94202 IVRY/SEINE CEDEX

Notre site internet : louvrier.org